

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE



Tel : 02.35.91.27.59 - Fax : 02.35.91.90.07

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du lundi 19 mars 2018 à 20H, dans la Salle des réunions de Bouville.

L'an deux mille dix-huit, lundi 19 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme Chantal VERHALLE, Maire.

Date de convocation 12/03/2018

Date affichage : 12/03/2018

	Présent	Absent	Procuration
<i>VERHALLE Chantal</i>	X		
<i>HUET François</i>	X		
<i>BERTAUX Bernard</i>		X	
<i>BARDEL Brigitte</i>	X		
<i>LIBERGE Guillaume</i>	X		
<i>LINDENMANN Anne</i>	X		
<i>MALHERBES Sacha</i>	X		
<i>DUTARTRE Séverine</i>	x		
<i>GRANDSIRE Dominique</i>	X		
<i>CLATOT Alban</i>	X		
<i>MARETTE Isabelle</i>	X		
<i>FABULET Philippe</i>	X		
<i>ELIOT Christel</i>	X		
<i>VIANDIER Ginette</i>	X		

Secrétaire de séance : Mme BARDEL Brigitte

ORDRE DU JOUR :

- Point sur la salle communale garderie et chaufferie Bois.
- Compte administratif 2017.
- Affectation du résultat 2017.
- Finances et investissements 2018.
- Règlement intérieur de la salle communale
- Actions sociales.
- Convention d'adhésion à la médecine préventive.
- Personnel communal
- Affaires en cours.
- Divers.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 11 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE ET SUR LA CHAUFFERIE BOIS

Les travaux sont aujourd'hui terminés. La chaudière bois fonctionne correctement. Madame le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des sommes dépensées et des subventions déjà reçues en 2017 et celle à recevoir en 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire distribue les feuilles contenant les tableaux et courbes de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement depuis l'année 2013. Une discussion est engagée puis il est passé au vote du compte administratif 2017

Compte administratif 2017

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit après reprise des résultats de la Communauté de Communes du Plateau Vert suite à sa dissolution :

- un excédent de fonctionnement de 665 248.88 euros
- un déficit d'investissement de 47 673.60 euros
- soit un excédent global de clôture de 617 575.28 euros.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 de la commune, Mme VERHALLE se retire et il est alors procédé au vote sous la présidence de Mme Viandier Ginette, doyenne de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion de la Commune, établi par Mr VRAND, Receveur municipal, est en tous points identiques au compte administratif 2017 de la Commune. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2017 ainsi qu'il suit :

En fonctionnement : au compte 002 Recette : 508 680.28 €

En investissement : au compte 001 Dépenses : 47 673.60 €

En investissement au compte 1068 Réserves : 156 568.60 €

FINANCES ET INVESTISSEMENT 2018

La commission Travaux s'est tenue le 14 mars dernier, elle a listé différents travaux qui pourraient être à prévoir et donc à inscrire en 2018 au budget prévisionnel. Le conseil municipal les examine tour à tour et les discussions sont alors ouvertes :

ECOLE

-le dôme du préau : il est sale et il y a des fuites. Monsieur Fabulet s'est rendu sur place après une forte pluie et a constaté que le chéneau était en bon état. Il est difficile de le nettoyer et il s'agit d'un défaut de conception de la toiture. Le conseil municipal décide de demander 3 devis de reprise de toiture.

-Portail et système d'interphone : un devis pour le portail a été demandé, il s'élève à 1547 euros TTC (portail) et 451 euros TTC (interphone). Une discussion est engagée. Le conseil municipal décide d'installer une simple sonnette (beaucoup moins onéreuse) ou bien un interphone si la différence de prix n'est pas significative.

-la porte des toilettes : elle est très ancienne et abimée : le conseil décide unanimement de la remplacer (environ 3000 euros)

-les rideaux de la salle de motricité : Mme Viandier s'est proposé 1834 euros environ. Le conseil municipal est unanimement d'accord.

SALLE COMMUNALE

L'inauguration de la salle aura lieu le 14 avril prochain à 10h.

Matériel à acquérir : 1 ou 2 tables en inox (prix unitaire de 1000 euros TTC) et une grande armoire frigorifique qui remplacerait les 3 réfrigérateurs usagés. Le conseil municipal décide d'acquérir un grand réfrigérateur ou armoire frigorifique à condition de bien étudier au préalable son emplacement et son encombrement dans la cuisine.

RESEAU ELECTRIQUE

L'entreprise Réseau Environnement intervient pour le SDE76 et a proposé plusieurs programmes de remplacement des lampes actuelles des lampadaires par des lampes LED moins énergivores.

La commission Travaux propose de retenir cette année le programme de la Grande-Rue. (Part communale : 3561 euros et part du SDE : 5665 euros ; total : 9226 euros).

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Madame le Maire demande que toutes les lumières de la commune soient éteintes pour 22h30 sauf pour la RD6015 et les ronds-points.

VOIRIE

Madame le Maire donne lecture d'une réclamation relative au très mauvais état de la rue d'Ybourville ; cette rue est l'une des plus abimée de la commune. La commune a récupéré la compétence voirie depuis la dissolution de la communauté de communes du Plateau Vert et ce n'est qu'en 2020 que cette compétence sera prise par la communauté de communes de Caux Austreberthe. La commission Travaux propose de demander des devis à différentes entreprises comme Colas, Beuzelin, Eiffage et de faire un tour de la commune afin d'établir des

routes prioritaires. Une discussion est engagée. Un choix est à opérer entre refaire intégralement une route (ou portion de route) qu'il faudra alors choisir ou boucher les nids de poule et réparer superficiellement toutes les routes de la communes en attendant le transfert de compétence à la communauté de communes de Caux Austreberthe.

Le conseil municipal décide qu'une équipe constituée de quelques conseillers fasse le tour de la commune afin de bien déterminer l'état des routes et notamment les plus abimées et les plus empruntées puis demander à quelques entreprises de venir sur place afin d'établir des devis et de donner des conseils.

CANTINE La commission Travaux propose de réaliser les travaux de mise en sécurité du réseau gaz et de remplacer la gazinière (le tout s'élevant à 8500 euros environ) ; le conseil municipal est unanimement d'accord. De plus un deuxième vestiaire est à acquérir. Il est envisagé l'achat d'une cellule de refroidissement (2500 euros) afin de respecter les normes d'hygiène et ne pas endommager les réfrigérateurs.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE (CONTRAT D'EXPLOITATION)

Madame le Maire informe que des devis ont été demandés aux sociétés DELKIA, CRAM, IDEX et EN VERT LA TERRE. Les devis ont été examinés avec Technic-consult et Mr Hernandez (Défis Ruraux). C'est la société En Vert la Terre qui a fait la meilleure proposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat d'exploitation passé avec En vert la Terre pour un montant annuel Hors Taxe de 1860 euros.

PROPRIETE COMMUNALE (ANCIENNE POSTE)

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme BARAY concernant les importants problèmes d'humidité et de moisissures dans son logement entraînant une détérioration croissante des pièces situées à l'étage (salle de bains, le couloir et chambres).

Plusieurs professionnels ont été contactés et il s'avère que la pose d'une ventilation double flux serait la bonne solution pour assurer un renouvellement de l'air et une diminution de l'humidité.

Un devis a été fait pour la pose de cette ventilation double-flux, il s'élève à la somme de 2300 euros ttc.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire poser cette ventilation double flux et approuve le devis de Mr GIMAY.

Puis est posée la question de la remise en état du logement et de son isolation et peinture (Mme Baray demande également la remise en état de son logement qu'elle avait complètement repeint lors de son arrivée dans les lieux.)

Une discussion est engagée par le conseil municipal sur la nécessité d'isoler l'étage et de le peindre. Il est alors procédé au vote suivant

Le conseil municipal décide par 7 Voix Pour, 3 Voix Contre et 3 Abstentions de faire procéder à l'isolation et à la peinture selon le devis établi par Monsieur GIMAY et qui s'élève à 10 000 euros TTC ;

CIMETIERE

Madame le Maire donne la parole à Madame Lindenman qui rappelle que suite à la procédure réalisée en 2015 pour la reprise des tombes abandonnées, il faudra relever, comme l'a décidé précédemment le conseil municipal, 10 sépultures.

Trois devis ont été demandé aux entreprises Burette, Boucher et PFG de Barentin. L'entreprise Boucher est la moins chère (195 euros TTC l'unité). Une discussion est engagée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Boucher pour effectuer ces travaux mais demande également à Mme Lindenman de se renseigner sur la faisabilité de ce travail par un conseiller municipal ou par le personnel communal.

TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE MARITIME (SDE 76)

Dossier M356 Bouville Grande rue phase 1 Ref EP 2017 0 76135 M356 Clé 7

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2017-0-76135-M356 SDE76 Clé N°7 et désigné Commune de Bouville, Matériel et réseau d'éclairage public « Grande rue phases 1 » dont le montant prévisionnel total s'élève à 9 226,80 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 561.03 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet cité ci-dessus
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de **3 561.03 euros** TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire distribue aux conseillers un exemplaire du règlement intérieur de la salle communale. Une discussion est engagée. Le conseil municipal décide de modifier l'article 6 pour préciser qu'il est interdit d'installer les tables pour le repas sur la terrasse ainsi que l'article 2 pour préciser le tarif de 150 euros pour un vin d'honneur et/ou une demi-journée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la salle communale.

ACTIONS SOCIALES

La commission d'actions sociales s'est tenue le 8 mars dernier et a proposé ce qui suit :

-Décliner la proposition faite à la commune par la société d'assurance AXA de cautionner gratuitement des offres de complémentaire santé aux bouvillais. Mr

- Prendre en charge les frais d'installations du système de sécurité d'appel que propose la société Présence Verte. Une discussion est engagée et le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 40 euros aux personnes aux revenus minimaux qui font appel à un dispositif de sécurité d'appel leur permettant un maintien à domicile quelque soit la société prestataire (Présence Verte ou autre).

- demander de plus amples renseignements sur un partenariat éventuel avec la Poste qui propose des services payants tels que portages de repas, visites aux personnes âgées, acheminements de médicaments. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention cadre entre la commune et la Poste permettant aux bouvillais qui le souhaitent de bénéficier de ces services facturés par la Poste.

DELAI D'EXECUTION DU MARCHE 2 CHAUFFERIE BOIS (LOT 1)

Madame le Maire explique que les travaux relatifs à la chaufferie bois se sont prolongés au-delà du délai d'exécution de 7 mois indiqué dans le marché.2 (lot 1) et que la société Dévilloise de Chauffage doit être payée pour des travaux exécutés hors délai.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder le paiement de tous les travaux exécutés au-delà du délai d'exécution et ce, sans pénalités de retard.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME ET ADHESION AU POLE SANTE/PREVENTION

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements alliés des missions Obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (Commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de Gestion des ressources humaines

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant,

déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisations des dossiers CNRACL
- Réalisations des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- expertise en ergonomie
- expertise en ergonomie d'un poste de travail

La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la Gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre De Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

Article 1: Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Article 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (Convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

TABLEAU DES EMPLOIS (EFFECTIFS)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Madame le Maire énonce les différents emplois permanents, à temps complets et non complets dans les cadres d'emploi des filières Administrative, technique et d'animation :

Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdo	Nombre emplois
Filière administrative	-Adjoint administratif	28/35	1
	-Attaché	26/35	1
Filière Technique	- Adjoint technique principal De 2de classe	35/35	2
	-Adjoint technique territorial	31/35	1
		9.33/35	1
		23.65/35	1
		5.33/35	1
Filière Animation	-ATSEM	31/35	1
	-Adjoint territorial animation	11/35	1
		8.70/35	1

Madame le Maire rappelle que sur les 4 postes d'adjoint technique territorial, deux ont fait l'objet d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles :

- le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 5.33/35^{ème}

Depuis le 6 mars 2015 et pour 3 années jusqu'au 5 mars 2018 ; un courrier a été adressé à l'agent pour connaître ses intentions (renouvellement de la disponibilité ou réintégration au sein de la collectivité).

-Le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 23.65/35^{ème}

Depuis le 27 août 2012 pour 3 ans renouvelée le 27 août 2015 pour 3 années. L'agent a souhaité réintégrer la fonction publique au sein d'une autre collectivité. Ceci a été accepté par les deux collectivités.

En conséquence et depuis le 17 juillet 2017, l'agent ayant réintégré la fonction publique dans une autre collectivité que celle de Bouville, Madame le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 23,65/35^{ème}.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus et décide d'adopter la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des emplois permanents de la commune comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdo	Nombre emplois
Filière administrative	-Adjoint administratif	28/35	1
	-Attaché	26/35	1
Filière Technique	- Adjoint technique principal De 2de classe	35/35	2
	-Adjoint technique territorial	31/35	1
		9.33/35	1
		5.33/35	1
Filière Animation	-ATSEM	31/35	1
	-Adjoint territorial animation	11/35	1
		8.70/35	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DIVERS /AFFAIRES EN COURS

-Madame le Maire informe le conseil municipal que trois devis pour l'entretien de certains espaces verts de la commune (lotissement de l'orangerie, Narcisse Guilbert et la RD 6015 et ronds-points) et le stade de football ont été demandés à Mr Renard, Jardivert, et Planète Verte.

L'entreprise Planète Verte (Mr Matthias GUILHOT) de Bouville Route des lfs a été retenue.

-Madame le Maire informe que Mr Quentin MAUGER titulaire d'un contrat avenir jusqu'au 12 avril 2018 cessera ses fonctions à compter du jeudi 29 mars au soir compte tenu des jours de congés payés qui lui sont dus.

-le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 avril 2018.

La séance est levée à 23h45